Date de réception préfecture : 02/10/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

CM2020/09/25/23-57 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION PARIS&CO

DATE DE LA CONVOCATION : 18 septembre 2020 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la délibération BM2019/01/29/01 du 29 janvier 2019 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Paris&Co,

VU les statuts de l'association, notamment les articles

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit désigner six représentants pour siéger dans les instances de l'association, parmi lesquels trois siègeront au conseil d'administration,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20200925-CM20-9-25-23-57-DE

Date de réception préfecture : 02/10/2020

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE en tant que représentants de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association Paris&Co :

- Geoffroy BOULARD
- Pierre RABADAN
- Karine FRANCLET
- - Karim BOUAMRANE
- Djeneba KEITA
- - Emile MEUNIER

DESIGNE parmi ces derniers, pour siéger au conseil d'administration de l'association :

- Geoffroy BOULARD
- Pierre RABADAN

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Paris&Co et aux conseillers métropolitains.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.